

FERROVIAIRE/SOCIAL : La CGT Alstom Belfort attaque l'Etat français en justice

Le syndicat CGT de Belfort va attaquer l'État français devant le tribunal administratif pour faire reconnaître le préjudice d'anxiété lié à l'amiante chez [ALSTOM TRANSPORT SA](#) / T : 01.57.06.90.00, rapporte samedi 23/03 le média France Bleu Belfort-Montbéliard. La décision a été expliquée samedi lors d'une réunion publique à la maison du peuple de Belfort, où 120 ex-salariés d'Alstom étaient présents. Le syndicat représente plus de 600 dossiers dans cette affaire. En février dernier, la CGT a été déboutée de sa demande par la Cour de cassation pour faire reconnaître le préjudice d'anxiété lié à l'amiante. La Cour de cassation avait estimé qu'il y avait prescription dans la procédure que les anciens salariés avaient engagée contre Alstom. En attaquant cette fois l'État, la CGT espère obtenir gain de cause. www.alstom.com/fr